



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

TRANS/2005/2
9 décembre 2004

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS
(Soixante-septième session, 15-17 février 2005,
point 2 de l'ordre du jour)

RÉSULTATS DES RÉUNIONS DU BUREAU DU COMITÉ

Conformément à la décision prise par le Comité des transports intérieurs (CTI) à sa soixante-sixième session (ECE/TRANS/156, par. 128), son Bureau s'est réuni le 20 février 2004, le 7 juin 2004, et les 2 et 3 décembre 2004. Les rapports de ces réunions sont reproduits ci-après à l'intention du Comité qui souhaitera peut-être se pencher de plus près, à l'occasion de l'examen des points de l'ordre du jour correspondants, sur les questions soulevées.

* * *

Annexe 1

LISTE DES DÉCISIONS DE LA RÉUNION DU BUREAU DU COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS (20 février 2004)

PARTICIPATION

1. La réunion du Bureau du Comité des transports intérieurs a été présidée par M. Peter Päßgen (Allemagne) et les membres suivants y ont participé: M. Henri Courtois (Belgique), M. Benoît Chevalier (France), M^{me} Diamanto Zoi (Grèce), M. Bert Jan Griffioen (Pays-Bas), M^{me} Dana Constantinesu (Roumanie), MM. Valery Timofeev, Vyacheslav Arsenov et Anatoli Voronine (Fédération de Russie), M. Jean-Claude Schneuwly (Suisse) et M^{me} Ümit Armangil (Turquie). Les représentants du Bélarus, de l'Ukraine et de la Commission européenne n'ont pu participer.

ÉVALUATION DE LA SOIXANTE-SIXIÈME SESSION DU COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

2. Le Bureau:

- A décidé à l'unanimité que l'ordre des points inscrits à l'ordre du jour du Comité devait demeurer souple et pourrait changer d'une année sur l'autre;
- A rappelé que, si les problèmes n'avaient pas été résolus au niveau des organes subsidiaires, le Comité pourrait s'efforcer de trouver une solution;
- A estimé que les débats du Comité devaient porter sur tous ses domaines de compétence;
- A proposé que les premiers points inscrits à l'ordre du jour soient les plus urgents et qu'avec le temps des lignes directrices soient élaborées pour chacun des points;
- A rappelé la demande adressée par le Comité aux représentants de faire des déclarations succinctes et de se limiter aux principaux points. Le texte écrit de leurs interventions pouvait être distribué dans son intégralité à la session du Comité, si besoin était;
- A invité ses membres à présenter par écrit des propositions en vue d'améliorer la gestion du temps au cours des sessions du Comité; ces propositions seraient étudiées à la session d'été du Bureau, le 7 juin 2004. Le secrétariat devait les recevoir au plus tard le **31 mars 2004**;
- A dressé un bilan généralement positif de la soixante-sixième session du Comité.

**EXAMEN DU TEXTE EXPLICATIF DU SOUS-PROGRAMME 2: TRANSPORTS
FIGURANT DANS LE PLAN-PROGRAMME BIENNAL 2006-2007**

3. Le Bureau:

- A revu la partie du texte explicatif du plan-programme biennal 2006-2007 relative au «sous-programme 2: transports», qui avait été présentée au Comité par M. P. Robineau, Secrétaire exécutif adjoint par intérim;
- A déclaré que le secrétariat de la CEE devait se conformer à la demande du Siège de l'ONU et que l'information demandée ne pouvait pas rendre compte de tous les travaux du Comité;
- A estimé que, même si ce type d'opération n'était pas vraiment adaptée à l'action d'une organisation internationale, il n'y avait pas d'autre solution que de l'accepter. Il a regretté la difficulté à rendre compte convenablement de la multitude et de la variété des activités du Comité, tout comme de leur qualité, et a suggéré à titre d'indicateurs supplémentaires éventuels le «nombre de références à des instruments juridiques de la CEE relatifs au transport dans les travaux d'autres organisations» et la «participation à des réunions et séminaires»;
- A, en rappelant que les membres du Comité avaient jusqu'au 27 février 2004 pour faire connaître leurs observations concernant le texte, décidé d'examiner le texte définitif à sa prochaine session.

**EXAMEN DE CERTAINS ASPECTS DE L'ÉLÉMENT 02.8 – TRANSPORTS, SANTÉ
ET ENVIRONNEMENT – DU SOUS-PROGRAMME DE TRAVAIL DU COMITÉ**

4. Le Bureau:

- A estimé qu'il fallait réexaminer la part des transports dans le Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement (PPE-TSE);
- A été d'avis qu'il fallait mettre davantage en évidence l'importance des transports grâce à la participation active des représentants du secteur des transports;
- A demandé au secrétariat d'établir pour sa prochaine session un rapport mettant en lumière i) la mesure dans laquelle les points découlant de la Conférence de Vienne avaient été incorporés dans le PPE-TSE et ii) la façon dont celui-ci prenait en compte les questions liées aux transports;
- A décidé de réexaminer le libellé de l'élément 02.8 du programme de travail du Comité.

ASSISTANCE AUX PAYS EN TRANSITION

5. Le Bureau:

- A fait observer que des projets explicites d'assistance aux pays en transition pourraient être élaborés par les pays intéressés et le secrétariat;
- A proposé de faire appel à des organismes spécialisés dans le développement national pour contribuer à la mise en œuvre de ces projets;
- A fait observer à cet égard qu'il serait peut-être possible d'utiliser le Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance aux pays en transition afin que ces pays puissent participer aux réunions du CTI et de certains organes subsidiaires.

QUESTIONS DIVERSES

6. La Fédération de Russie a demandé qu'à sa prochaine réunion le Bureau examine les points suivants:

- Délivrance de visas aux conducteurs routiers professionnels;
- Réalisation de corridors de transport;
- Décision du Tribunal arbitral concernant le précédent pool d'assurance TIR.

DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION

7. Le Bureau a pris note que sa prochaine réunion aurait lieu le 7 juin 2004.

* * *

Annexe 2

LISTE DES DÉCISIONS DE LA RÉUNION DU BUREAU DU COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS (7 juin 2004)

PARTICIPATION

8. La réunion du Bureau du Comité des transports intérieurs a été présidée par M. Peter Päßgen (Allemagne) et les membres suivants y ont participé: M. Dmitry Zorin (Biélarus), M. Benoît Chevalier (France), M^{me} Diamanto Zoi (Grèce), M. Iouri Chtcherbakov (Fédération de Russie), M. Jean-Claude Schneuwly (Suisse) et M^{me} Ümit Armangil (Turquie). Les représentants de la Belgique, des Pays-Bas, de la Roumanie, de l'Ukraine et de la Commission européenne n'ont pu participer.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

9. Le Bureau a adopté l'ordre du jour provisoire tel qu'il a été distribué.

ÉVALUATION DE LA SOIXANTE-SIXIÈME SESSION DU COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

10. Le Bureau:

- A estimé, s'agissant de la soixante-septième session prochaine du Comité des transports intérieurs, que l'ordre du jour pourrait être divisé en trois parties: i) les points ayant un caractère politique ou dont il fallait débattre, ii) les points devant être approuvés par le Comité et iii) les points destinés à apporter des informations ou qui ne nécessitaient pas de débat;
- A suggéré que, pour chaque point important, le Président puisse indiquer le nombre de minutes à consacrer au débat;
- A rappelé la demande adressée par le Comité aux représentants de faire des déclarations succinctes et de se limiter aux principaux points. Le texte écrit de leurs interventions pouvait être distribué dans son intégralité à la session du Comité, si besoin était.

SÉCURITÉ ET CIRCULATION ROUTIÈRES

11. Le Bureau:

- S'est félicité, eu égard aux documents TRANS/BUR.2004/9 et TRANS/BUR.2004/11, de la résolution A/RES/58/289 aux termes de laquelle l'Assemblée générale invite l'Organisation mondiale de la santé (OMS), agissant en étroite collaboration avec les commissions régionales des Nations Unies, à assurer la coordination pour les questions de sécurité routière au niveau mondial;

- A été d'avis que l'Organisation mondiale de la santé disposait de ressources adéquates mais n'avait pas les connaissances spécialisées nécessaires pour s'acquitter de ce rôle;
- A rendu hommage aux compétences exceptionnelles du WP.1 dans le domaine de la sécurité et de la circulation routières en sa qualité de gardien des Conventions de Vienne, et approuvé le rôle joué par la CEE dans la diffusion des données d'expérience en matière d'application de ces conventions;
- A prié le WP.1 et le secrétariat d'établir des relations étroites avec l'OMS et de contribuer pleinement aux travaux réalisés à l'échelle mondiale en matière de sécurité routière en apportant des informations sur les réalisations et l'expérience du WP.1;
- A remercié le président du WP.1 et le Directeur de la Division des transports de la CEE de leurs efforts en vue de promouvoir les travaux du WP.1;
- A souligné combien il importait de fournir le maximum d'appui au WP.1 afin que ses travaux aient le plus grand rayonnement possible dans la région de la CEE et au-delà;
- A appuyé la proposition d'autoriser les Parties contractantes aux Conventions de Vienne sur la circulation et la signalisation routières qui n'étaient pas membres de la CEE à participer aux travaux du WP.1.

ASSISTANCE AUX PAYS EN TRANSITION

12. Le Bureau:

- A pris note des documents TRANS/BUR.2004/8/Rev.1, document informel sur le Séminaire CEMT/CEE-ONU sur l'intermodalité Europe-Asie: sa pertinence et son potentiel, TRANS/BUR.2004/8/Add.1 et TRANS/BUR.2003/7/Add.2/Rev.2; un membre du secrétariat a développé les informations qui y étaient contenues concernant de nouveaux projets, les projets en cours, les collectes de fonds ainsi que les ateliers et séminaires prévus dans le cadre des projets TEM et TER;
- A accueilli favorablement la proposition formulée dans le document TRANS/BUR.2004/8/Add.1 concernant le Séminaire sur les conséquences de l'introduction de tachygraphes numériques pour les pays qui ne sont pas membres de l'Union européenne;
- A estimé qu'il fallait tenir suffisamment compte des intérêts des pays d'Asie centrale dans les travaux du Comité et leur accorder une plus large place dans les activités prévues dans le programme de travail du Comité;
- A demandé au secrétariat de lui fournir un document sur le Compte des Nations Unies pour le développement;

- A réitéré sa demande concernant un deuxième poste de conseiller régional que le Bureau et le CTI avaient demandé à plusieurs reprises.

EXAMEN DU SOUS-PROGRAMME 2: TRANSPORTS DU PLAN-PROGRAMME BIENNAL 2006-2007

13. Le Bureau:

- A pris note du texte définitif du Plan-programme biennal 2006-2007 et estimé qu'il fallait, au cours de la préparation du prochain Programme biennal 2008-2009, faire intervenir des critères supplémentaires tels que le «nombre de références à des instruments juridiques de la CEE relatifs au transport dans les travaux d'autres organisations», le «nombre de pays participant à des séminaires ou réunions» et le «nombre total de pays qui adhèrent aux instruments juridiques de la CEE-ONU». Le Bureau a déclaré que ce dernier indicateur de succès irait nécessairement en diminuant étant donné que le nombre de Parties contractantes potentielles se réduirait à chaque adhésion;
- A demandé aux délégations de faire connaître au secrétariat d'autres critères qui pourraient être pris en compte et décidé de revenir sur cette question à sa réunion qui aurait lieu au lendemain de la soixante-septième session du CTI en février 2005;
- A recommandé que les membres du CTI prennent contact avec leurs collègues des missions permanentes de leurs pays respectifs à Genève et New York pour qu'ils se prononcent en faveur des travaux du Comité pendant les négociations du prochain budget biennal.

DÉLIVRANCE DE VISAS AUX CONDUCTEURS ROUTIERS PROFESSIONNELS

14. Le Bureau:

- A pris note des lettres et d'une note technique reçues de huit pays qui exposaient en détail les problèmes couramment rencontrés par leurs conducteurs routiers professionnels pour obtenir les visas nécessaires aux opérations de transport international (Arménie, Bélarus, Fédération de Russie, Géorgie, Kazakhstan, Kirghizistan, République de Moldova, Ukraine);
- A estimé qu'en raison de leur arrivée tardive les lettres et la note technique n'avaient pas pu être envoyées aux services de traduction de l'ONU à temps pour la réunion du Bureau, et a décidé en conséquence de reporter l'examen de ces documents à la réunion du Bureau du mois de décembre et à la soixante-septième session du CTI en février 2005;
- A prié le secrétariat de préparer un document d'ensemble réunissant les lettres et la note technique, en vue de le soumettre au CTI à sa prochaine session et au Bureau à sa prochaine réunion.

EXAMEN DE CERTAINS ASPECTS DE L'ÉLÉMENT 02.8 – TRANSPORTS, SANTÉ ET ENVIRONNEMENT – DU PROGRAMME DE TRAVAIL DU COMITÉ

15. Le Bureau:

- A pris note du document TRANS/BUR.2004/7 établi par le secrétariat qui mettait en lumière la mesure dans laquelle les points découlant de la Conférence de Vienne de 1997 sur les transports et l'environnement avaient été incorporés dans le PPE-TSE et la façon dont celui-ci prenait en compte les questions liées au transport;
- A demandé que le document susmentionné soit disponible pour information à la prochaine session du CTI et que le PPE-TSE bénéficie d'une plus large publicité;
- A recommandé que les membres du CTI participent activement au Comité directeur du PPE-TSE;
- A demandé à ses membres de soumettre par écrit pour le **1^{er} septembre 2004** des propositions dans lesquelles ils indiqueraient jusqu'à quel point ils souhaitaient ajouter certaines activités au PPE-TSE pour que les transports soient mieux pris en compte dans les priorités convenues.

RÉALISATION DE CORRIDORS DE TRANSPORT

16. Le Bureau:

- S'est félicité des renseignements fournis par le secrétariat concernant la première réunion du Groupe d'experts sur les liaisons Europe-Asie (Almaty, Kazakhstan, 9-11 mars 2004) (TRANS/BUR.2004/12) et la neuvième session qui a suivi du Groupe de travail sur le transport et la facilitation du passage des frontières créé dans le cadre du SPECA (Almaty, Kazakhstan, 12 et 13 mars 2004) (TRANS/BUR.2004/13);
- A encouragé le secrétariat à poursuivre activement ces activités en étroite coopération avec la CESAP;
- A demandé qu'il soit dûment envisagé de créer une équipe spéciale CEE-CESAP chargée de coordonner les activités et les efforts des pays et organisations internationales qui participent au développement des liaisons terrestres entre l'Europe et l'Asie, proposition à laquelle le CTI avait apporté son soutien à sa soixante-cinquième session, et a exprimé l'espoir que le WP.5 aborderait cette question.

QUESTIONS DIVERSES

17. Le Bureau:

- A pris note de la lettre en date du 4 mai 2004 adressée au Président du CTI par la Secrétaire exécutive de la CEE, dans laquelle celle-ci exposait les efforts déployés afin d'obtenir un poste P-4 supplémentaire pour la Section de la technologie de la Division des transports de la CEE, cette lettre faisant suite à une demande formulée par le CTI à sa soixante-sixième session ainsi qu'à la tentative de remédier provisoirement à la situation au moyen d'un redéploiement du personnel temporaire;
- A recommandé, s'agissant des préparatifs d'une évaluation approfondie de la CEE qui serait réalisée par un consultant externe au second semestre de 2004 (TRANS/BUR.2004/10), que ses membres soulignent, dans les entrevues que pourrait leur demander le consultant, combien il leur importait de travailler dans le domaine des transports;
- A pris note des sujets suivants en vue d'une table ronde qui pourrait être organisée au cours de la prochaine session du CTI: «Coopération internationale en matière de transport dans la région de la CEE», «Sécurité dans les transports», «Aspects liés à la sécurité des infrastructures routières», «Impact des transports sur la croissance et la compétitivité des pays membres de la CEE» et «Tarification des infrastructures»;
- A prié à cet égard le secrétariat de demander par écrit aux membres du Bureau s'ils estimaient nécessaire ou non d'organiser une table ronde pendant la soixante-septième session du CTI et, dans l'affirmative, d'indiquer parmi ces cinq sujets celui qui avait leur préférence. Ils devaient faire connaître leur réponse pour le **30 juin 2004**.

DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION

18. Le Bureau a été informé que sa prochaine réunion aurait lieu les 2 et 3 décembre 2004.

RAPPORT SUR LES TRAVAUX DE LA RÉUNION

19. Le Bureau:

- A, notant qu'il avait adopté le texte des points 1 à 6, demandé au secrétariat d'établir le texte définitif du reste du rapport sur les travaux de sa réunion, en coopération avec le Président.

* * *

Annexe 3

**LISTE DES DÉCISIONS DE LA RÉUNION DU BUREAU DU COMITÉ
DES TRANSPORTS INTÉRIEURS
(2 et 3 décembre 2004)**

a) Participation

20. La réunion du Bureau du Comité des transports intérieurs a été présidée par M. Peter Päßgen (Allemagne) et les membres suivants y ont participé: M. Dmitry Zorin (Biélarus), M. Benoît Chevalier (France), M. Bert Jan Griffioen (Pays-Bas), M^{mes} Adriana Mihailescu et Gabriela Constantinescu (Roumanie), MM. Evgeny Mokeev, Andrey Troubitsin et Vyacheslav Arsenov (Fédération de Russie), M. Jean-Claude Schneuwly (Suisse), M^{me} Ümit Armangil (Turquie), MM. Mykhailo A. Mezheryskyi et Sergii Yampolskyi (Ukraine) et M. Christian Dufour (Commission européenne). Les représentants de la Belgique et de la Grèce n'ont pu participer.

b) Adoption de l'ordre du jour

21. Le Bureau a adopté son ordre du jour (TRANS/BUR.2004/18) sans modification.

c) Examen de points concernant l'ordre du jour de la soixante-septième session du Comité des transports intérieurs

22. Le Bureau a formulé des observations sur les points ci-après figurant à l'ordre du jour de la soixante-septième session du CTI.

i) Activités intersectorielles: Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement (PPE-TSE)

23. Le Bureau:

- A estimé que le nombre de questions traitées dans le PPE-TSE suffisait pour l'heure et qu'il fallait maintenant se concentrer sur la mise en œuvre des propositions existantes, en particulier celle concernant le mécanisme d'échange d'informations;
- A souligné combien il importait que le secteur des transports soit convenablement pris en compte dans le PPE-TSE.

ii) Analyse de la situation des transports dans les pays membres de la CEE et des nouvelles tendances

24. Le Bureau:

- A décidé d'ajouter dans l'ordre du jour annoté, au titre de ce point, le texte suivant: «L'examen de ce point peut se concentrer sur les aspects des renseignements communiqués qui se rapportent aux transports internationaux»;

- A estimé qu'il faudrait, lors de l'examen de ce point à l'avenir, tenir dûment compte des renseignements reçus en réponse au questionnaire quinquennal sur le développement des transports.

iii) Assistance aux pays en transition (voir aussi par. 32, *infra*)

25. Le Bureau:

- A décidé de renforcer l'assistance aux pays en transition, en particulier les pays du Caucase et d'Asie centrale;
- A réitéré à cet effet sa demande d'affecter un deuxième conseiller régional à ce domaine d'activité;
- A recommandé que le Comité demande à la Commission européenne de continuer à financer les déplacements des représentants des pays d'Asie centrale et du Caucase pour qu'ils puissent participer aux réunions du CTI et de ses organes subsidiaires;
- A constaté que les projets TEM et TER étaient maintenant bien structurés et nécessitaient donc moins d'assistance directe du ou des conseillers régionaux que les pays en transition tels que ceux d'Asie centrale et du Caucase.

iv) Tendances et économie des transports

26. Le Bureau:

- A décidé de modifier l'intitulé du point 10 b) comme suit: «Goulets d'étranglement des infrastructures et liaisons manquantes»;
- A estimé que les annotations concernant le point 10 c) devaient être libellées comme suit:

«Le Comité souhaitera peut-être se saisir des problèmes de transport en Méditerranée en s'appuyant sur les travaux des centres, de l'Union européenne et d'autres groupements de pays, ou encore de pays particuliers, et donner des orientations concernant les travaux futurs à entreprendre dans ce domaine.».

v) Transport par route

27. Le Bureau:

- A décidé de modifier les annotations concernant le deuxième paragraphe du point 11 a) ii) comme suit:
«B: Le CTI souhaitera peut-être demander au secrétariat de commencer à élaborer des projets analogues au projet TEM dans d'autres sous-régions, en particulier en Asie centrale.».

vi) Transport par chemin de fer

28. Le Bureau:

- A décidé de modifier les annotations concernant le deuxième paragraphe du point 14 a) ii) comme suit:

«**B:** Le CTI souhaitera peut-être demander au secrétariat de commencer à élaborer des projets analogues au projet TER dans d'autres sous-régions, en particulier en Asie centrale.».

vii) Transport intermodal et logistique

29. Le Bureau:

- A remercié le Gouvernement ukrainien d'avoir accueilli le «Séminaire sur l'intermodalité Europe-Asie: sa pertinence et son potentiel».

viii) Liste des réunions en 2005

30. Le Bureau:

- A demandé au secrétariat d'inscrire une réunion du Comité directeur du PPE-TSE les 11 et 12 avril 2005 sur la liste des réunions.

d) Sécurité de la circulation routière

31. Le Bureau:

- A recommandé que le CTI approuve la proposition du Groupe de travail de la sécurité et de la circulation routières (WP.1) d'élargir la participation à ses travaux aux Parties contractantes aux Conventions de Vienne sur la circulation et la signalisation routières qui ne sont pas membres de la CEE et de leur accorder un droit de vote pour les questions en rapport avec ces conventions;
- A recommandé que le CTI demande à la Commission d'approuver cette proposition à sa soixantième session;
- A, de surcroît, recommandé que le CTI approuve également l'octroi de la même possibilité dans le cas de ses autres organes subsidiaires qui administrent des instruments juridiques en collaboration avec des Parties contractantes qui ne sont pas membres de la CEE et demande que la Commission donne son approbation;
- S'est prononcé en faveur de la participation du WP.1 aux activités menées en collaboration dans le cadre de l'ONU pour améliorer la sécurité routière afin de mettre en œuvre la résolution 58/289 de l'Assemblée générale, y compris l'offre de contribuer à l'application des Résolutions d'ensemble sur la circulation routière

(R.E.1) et la signalisation routière (R.E.2) et la possibilité d'organiser en 2008 la cinquième Semaine de la sécurité routière à l'échelle mondiale.

e) Assistance aux pays en transition (voir aussi par. 25, *supra*)

32. Le Bureau:

- A pris note du document faisant suite à la demande qu'il avait faite à sa réunion du 7 juin 2004 et portant sur le projet de Compte des Nations Unies pour le développement concernant le renforcement des capacités de création de liaisons interrégionales (TRANS/BUR.2004/19) et les activités connexes relatives aux liaisons de transport entre l'Europe et l'Asie qui avaient été réalisées;
- A pris note des résultats de la deuxième réunion du Groupe d'experts sur les liaisons Europe-Asie, organisée conjointement par la CEE et la CESAP, qui avait eu lieu à Odessa (Ukraine);
- A recommandé au Comité d'apporter son appui aux travaux entrepris dans le cadre de ce projet.

f) Établissement du budget-programme 2006-2007

33. Le Bureau:

- A pris note du rapport sur le budget-programme 2006-2007 établi à l'intention du Groupe d'experts du programme de travail de la Commission, qui indiquait: i) les orientations et domaines prioritaires du nouveau cycle biennal; ii) les activités à poursuivre, supprimer ou démarrer; et iii) la rationalisation éventuelle des réunions, documents et publications;
- A noté également que, le Comité ne s'étant pas réuni avant la présentation du budget en décembre 2004, cette note a été approuvée par le Bureau au moyen d'un échange de courriels;
- A recommandé au CTI que ses membres prennent contact avec leurs missions permanentes à Genève et New York pour qu'elles se prononcent en faveur des travaux du Comité au niveau de la CEE et pendant les négociations du budget 2006-2007.

g) Délivrance de visas aux conducteurs routiers professionnels

34. Le Bureau:

- A pris note des documents i) TRANS/SC.1/2004/5 contenant des lettres et une note technique reçues de huit pays (Arménie, Bélarus, Fédération de Russie, Géorgie, Kazakhstan, Kirghizistan, République de Moldova, Ukraine) qui exposaient les problèmes rencontrés par leurs conducteurs routiers professionnels pour obtenir les visas nécessaires aux opérations de transport international;

et ii) TRANS/BUR.2004/21 de l'IRU sur la facilitation de la délivrance des visas, qui proposaient notamment l'établissement d'une liste harmonisée des documents normalement exigés pour la délivrance de visas aux conducteurs routiers professionnels;

- A noté qu'en raison des difficultés rencontrées en la matière, il n'avait pas été possible de se mettre d'accord sur la proposition concernant la création d'un groupe spécial chargé d'étudier la question de la facilitation de la délivrance de visas aux conducteurs routiers professionnels;
- A demandé au Comité de prendre acte de la note technique remise au secrétariat et de recommander aux gouvernements et à l'Union européenne d'engager sans tarder des négociations en vue d'apporter une solution aux problèmes liés à la délivrance de visas;
- A décidé d'annexer au présent rapport une proposition de la Fédération de Russie, qui avait reçu l'aval du Bélarus et de l'Ukraine (voir appendice).

h) Examen de certains aspects de l'élément 02.8 – transports, santé et environnement – du programme de travail du Comité

35. Le Bureau a déjà examiné ce point (voir par. 23, *supra*).

i) Réalisation de corridors de transport

36. Le Bureau:

- A souligné l'importance du projet inscrit au Compte des Nations Unies pour le développement (UNDA), qui avait pour objet de financer la participation des pays concernés aux réunions portant sur le développement des liaisons de transport Europe-Asie;
- A pris acte de la décision prise par le WP.5 à sa dix-septième session (20 et 21 septembre 2004) d'organiser une réunion informelle d'une journée à Genève en avril 2005, avec la participation d'un nombre limité de pays intéressés dans le but i) d'étudier les moyens d'assurer avec le maximum d'efficacité le suivi et la coordination des travaux en cours sur le développement des liaisons de transport Europe-Asie dans le cadre de divers organismes internationaux, et ii) d'élaborer des recommandations pour la coopération entre les pays intéressés, les organisations internationales et les institutions (TRANS/WP.5/36, par. 14).

j) Accord européen sur les grandes voies navigables d'importance internationale (AGN)

37. Le Bureau:

- A recommandé que le Livre bleu soit publié compte tenu des renseignements reçus des gouvernements. S'agissant de ceux communiqués par le Gouvernement ukrainien

au sujet de l'actualisation de la voie navigable E80-09, il a été décidé que le secrétariat établirait un projet de note de bas de page, sur la base du débat qui devait avoir lieu pendant la réunion du Bureau du CTI les 2 et 3 décembre 2004. Ce projet serait soumis à l'approbation des Gouvernements roumain et ukrainien pour le 20 janvier 2005 au plus tard. Si aucun accord n'était intervenu à cette date, chaque gouvernement présenterait ses propres observations dans des notes de bas de page distinctes.

k) Questions diverses

ix) Ressources suffisantes pour l'exécution du programme de travail

38. Le Bureau:

- A recommandé que le Comité réitère sa demande de poste P-4 supplémentaire pour la Section de la technologie de la Division des transports de la CEE et qu'il soit remédié provisoirement à la situation au moyen d'un redéploiement temporaire;
- A réitéré sa demande de deuxième conseiller régional pour les transports afin d'être en mesure de poursuivre le développement des activités pour les pays d'Asie centrale et du Caucase ainsi que d'autres pays d'Europe orientale et du Sud-Est de l'Europe qui ont besoin d'assistance;
- A également recommandé que le Comité appuie la demande des Groupes de travail des transports routiers, par chemin de fer et par voie navigable (SC.1, SC.2, SC.3), ainsi que du Groupe de travail de la sécurité et de la circulation routières (WP.1), de maintenir au moins à leur niveau actuel les effectifs en personnel pour les secteurs concernés dans la Division des transports de la CEE.

x) Évaluation approfondie de la Commission économique pour l'Europe de l'ONU

39. Le Bureau:

- A été informé des préparatifs en vue d'une évaluation approfondie de la CEE qui serait réalisée par un consultant externe à partir de janvier 2005. Un rapport d'activité devrait en principe être présenté à la prochaine session de la Commission économique pour l'Europe;
- A recommandé que le Comité demande à ses membres de souligner, dans les entrevues que pourrait leur demander le consultant choisi, combien il leur importait de travailler dans le domaine des transports.

xi) Table ronde

40. Le Bureau:

- Avait, à sa dernière session, prié le secrétariat de demander par écrit aux membres du Bureau s'ils estimaient nécessaire ou non d'organiser une table ronde pendant

la soixante-septième session du CTI et, dans l'affirmative, d'indiquer parmi les cinq sujets ci-après celui qui avait leur préférence: «Coopération internationale en matière de transport dans la région de la CEE», «Sécurité dans les transports», «Aspects liés à la sécurité des infrastructures routières», «Impact des transports sur la croissance et la compétitivité des pays membres de la CEE» et «Tarification des infrastructures»;

- A noté que les demandes du secrétariat ont fait apparaître que la majorité des membres du Bureau n'était pas favorable à l'organisation d'une table ronde pendant la soixante-septième session du Comité des transports intérieurs;
- A décidé de revenir sur ce point au cours de la réunion qui aurait lieu juste après la soixante-septième session du CTI.

xii) Dates des prochaines réunions

41. Le Bureau a été informé que ses prochaines réunions auraient lieu les 14 février (après-midi) et 18 février 2005 (matin).

Appendice à l'annexe 3**PROPOSITION DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE CONCERNANT
LA DÉLIVRANCE DE VISAS AUX CONDUCTEURS
ROUTIERS PROFESSIONNELS**

Le Bureau n'est pas parvenu à une position commune concernant la création d'un groupe spécial pour les problèmes de visas. À sa prochaine session, le Comité pourrait étudier la possibilité et la nécessité de créer un tel groupe, compte dûment tenu des objectifs stratégiques du Comité énoncés dans l'annexe 1 du document ECE/TRANS/156. Il pourrait également prier le secrétariat de se mettre en rapport avec les gouvernements des États membres et le Comité exécutif de l'Accord de Schengen et de les inviter à étudier les moyens de faciliter la délivrance aux conducteurs routiers professionnels des visas nécessaires aux opérations de transport international.
